



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-07017

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-006 - Arrete Habilitation Etude Impact Commerce Conseil (3 pages)	Page 3
37-2020-07-10-007 - Arrete Habilitation Etude Impact Géo Consulting (3 pages)	Page 7
37-2020-07-10-008 - Arrete Habilitation Etude Impact LMDL Le Management Des Liens (3 pages)	Page 11
37-2020-07-10-009 - Arrete Habilitation Etude Impact Sarl Itudes (3 pages)	Page 15
37-2020-07-10-010 - Arrete habilitation étude impact SarL Nouveau Territoire (3 pages)	Page 19
37-2020-07-10-011 - Arrete Habilitation Etude Impact Sarl Urbanistica (3 pages)	Page 23

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-006

Arrete Habilitation Etude Impact Commerce Conseil



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL COMMERCE CONSEIL domiciliée La Chiennais – 22490 LANGROLAIS-SUR-RANCE pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL COMMERCE CONSEIL domiciliée La Chiennais– 22490 LANGROLAIS-SUR-RANCE est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020

La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 878 969 088 R.C.S SAINT-MALO
Nom et adresse de l'organisme
COMMERCE CONSEIL Siège social : La Chiennais 22490 LANGROLAIS-SUR-RANCE Tél : 06 83 41 68 27 adresse électronique : gahinet.marie-christine@9business.fr
Représentant légal
Mme Marie-Christine GAHINET
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Marie-Christine GAHINET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-007

Arrete Habilitation Etude Impact Géo Consulting



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SPRL GEOCONSULTING domiciliée 12 Place Saint Hubert – 59000 LILLE pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SPRL GEOCONSULTING domiciliée 12 Place Saint-Hubert – 59000 LILLE est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SPRL N°Entreprise : 0874 750 354
Nom et adresse de l'organisme
GEOCONSULTING Siège social : 12 Place Saint-Hubert 59000 LILLE Tél : 03 74 09 63 92 adresse électronique : imad.abbaci@geoconsulting-france.fr
Représentant légal
M François HONORÉ
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M Imad-Eddine ABBACI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-008

Arrete Habilitation Etude Impact LMDL Le Management
Des Liens



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL LE MANAGEMENT DES LIENS (LMDL) domiciliée 45 Cours Gouffé– 13006 MARSEILLE pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL LE MANAGEMENT DES LIENS (LMDL) domiciliée 45 Cours Gouffé– 13006 MARSEILLE est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL
Siret : 494 702 368 R.C.S. Marseille

Nom et adresse de l'organisme

LE MANAGEMENT DES LIENS (LMDL)
Siège social : 45 Cours Gouffé- 13006 MARSEILLE
Tél : 04 84 52 56 95
adresse électronique : contact@lmdl-conseils.fr

Représentant légal

M Michel ISNEL

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M Michel ISNEL
M Fabien GOFFI
Mme ZILLI Emma

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-009

Arrete Habilitation Etude Impact Sarl Itudes



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL ITUDES domiciliée 14 rue Saint Gabriel – 14000 CAEN pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL ITUDES domiciliée 14 RUE Saint Gabriel – 14000 CAEN est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL ITUDES Siret : 798 373 502 R.C.S ; CAEN
Nom et adresse de l'organisme
ITUDES Siège social : 14 Rue Saint Gabriel 14000 CAEN Tél : 02 41 24 81 39 adresse électronique : stephanie.corbes@itudes.fr
Représentant légal
Mme Stéphanie CORBES
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Stéphanie CORBES

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-010

Arrete habilitation étude impact SarL Nouveau Territoire



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL NOUVEAU TERRITOIRE domiciliée 9 place de la Préfecture – 62000 ARRAS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL NOUVEAU TERRITOIRE domiciliée 9 place de la Préfecture – 62000 ARRAS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 878 726 538 R.C.S. ARRAS
Nom et adresse de l'organisme
NOUVEAU TERRITOIRE Siège social : 9 Place de la Préfecture 62000 ARRAS Tél : 06 88 60 71 90 adresse électronique : sdelattre@nouveauterritoire.com
Représentant légal
M Sébastien DELATTRE
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M Sébastien DELATTRE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-011

Arrete Habilitation Etude Impact Sarl Urbanistica



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination des services de l'État
Secrétariat de la CDAC
pref-cdac37@indre-et-loire.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL URBANISTICA domiciliée 16 Avenue des Atrébates – 62000 ARRAS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL URBANISTICA domiciliée 16 Avenue des Atrébates – 62000 ARRAS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 539 767 749 R.C.S. ARRAS
Nom et adresse de l'organisme
URBANISTICA Siège social : 16 Avenue des Atrébates 62000 ARRAS Tél : 06 80 00 74 95 adresse électronique : fx.frappier@gmail.com
Représentant légal
M François-Xavier FRAPPIER
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M François-Xavier FRAPPIER